



Avis public d'entrée en vigueur

Règlement n° 2020-166-5.21 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'ajouter les habitations bifamiliales isolées à l'intérieur de la Zone H-2

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 8 février 2022, la Municipalité de Compton a adopté le règlement n° 2020-166-5.21. Ledit règlement est intitulé : *«Règlement n° 2020-166-5.21 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'ajouter les habitations bifamiliales isolées à l'intérieur de la Zone H-2»*;

Ce règlement a fait préalablement l'objet d'une consultation écrite entre le 2 et le 16 décembre 2021. Il vise à ajouter les habitations bifamiliales isolées à l'intérieur de la zone H-2.

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté le 9 mars 2022 et un certificat de conformité a été émis à cette date. Le règlement n° 2020-166-5.21 est entré en vigueur le 9 mars 2022;

Tout intéressé peut obtenir copie dudit règlement sur demande aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé au 3, chemin de Hatley, à Compton.

DONNÉ À COMPTON, CE 31 MARS 2022

Philippe De Courval. M.A., OMA
Greffier-trésorier
Directeur général